



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE L'ANNONCIATION

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
sur le contournement de la route 117 à L'Annonciation

Le 30 octobre 2002

Madame la Présidente,
Chers membres de la Commission,

Depuis plusieurs années, il est question de dévier la route 117 afin de contourner la Municipalité de L'Annonciation. Votre présence ici fait foi des incertitudes que ce contournement soulève dans notre population et plus particulièrement auprès de certains propriétaires de commerces de notre municipalité. Nous constatons à regret, en tant que Conseil municipal, que nous ne pourrions pas faire l'unanimité de toute la population de L'Annonciation sur ce sujet, mais notre devoir nous oblige à rechercher le plus large consensus possible à travers nos citoyens.

Dans notre démarche, il y a plusieurs aspects que nous devons prendre en compte. Premièrement, le bien-être de tous nos contribuables et, à tout le moins, l'augmentation ou le maintien de la qualité de la vie des tous ces citoyens. Cette qualité de la vie doit-elle aussi être considérée sous plusieurs angles. Le bien-être des individus, le respect de leur aspiration, le milieu dans lequel les gens veulent vivre, sont tous des considérations majeures dont le Conseil municipal doit tenir compte.

Par ailleurs, nous savons tous qu'afin de réaliser ces aspirations légitimes des gens à une vie saine et socialement bien remplie, il faut maintenir une économie de qualité sur notre territoire. Le Conseil municipal, comme la population, se rend bien compte que notre économie est fragile; nous avons tous constaté l'impact qu'a eu la baisse d'embauche chez notre principal employeur qu'est le Centre hospitalier.

Sur notre territoire, comme nous l'avons vu lors de la première partie de vos audiences publiques, ce sont surtout des commerçants qui s'opposent ou se questionnent par rapport au contournement, que se soit par une présentation individuelle ou en représentation de groupe comme la Société de Développement Commercial.

Les élus municipaux comprennent les inquiétudes de ces commerçants et tiennent compte de leurs avis dans l'évaluation de la situation; toutefois, les élus ne peuvent se limiter à ces seuls avis et doivent prendre des décisions en considération du bien commun de toute leur population incluant la majorité dite silencieuse et les autres marchands qui eux sont lésés par une circulation trop dense au centre du village. Dans une communauté comme la nôtre d'un peu plus de deux mille habitants, chacun des élus rencontre, de façon journalière, beaucoup

de contribuables et est en mesure de bien cerner les attentes de la majorité des citoyens, que leur subsistance dépende ou non des commerces situés sur notre territoire.

Notre municipalité a besoin d'une vie commerciale forte pour subsister. À la différence de certaines municipalités qui nous entourent, L'Annonciation n'est pas une ville dortoir ou un village de villégiature qui peut survivre grâce à un nombre élevé de résidences secondaires. L'Annonciation est plutôt un village de services où ces municipalités dortoir ou de villégiature ou de tourisme viennent s'approvisionner ou recevoir des services de différentes natures. L'émission des permis de construction dans la Vallée de La Rouge confirme ces propos (voir tableau fourni par le CLD en annexe 1).

Nous croyons important, non seulement pour notre municipalité mais aussi pour les municipalités environnantes, de maintenir un noyau commercial fort ici même à L'Annonciation. C'est dans ce contexte et avec ces objectifs que le Conseil municipal a pris ses décisions dans le dossier du contournement.

Selon les informations recueillies par la municipalité, une majorité de commerces bénéficieraient du contournement à condition de rénover le noyau central du village pour le rendre attrayant principalement pour nos citoyens et pour les villégiateurs des municipalités environnantes qui constituent le principal bassin de nos consommateurs.

Pour beaucoup, le contournement sera une délivrance puisqu'il permettra à la population de L'Annonciation de même qu'aux populations des municipalités environnantes qui sont des clientèles naturelles, d'accéder facilement aux commerces de L'Annonciation. La visite des parents et amis sera plus facile sans les entraves des files d'attente qui en découragent plus d'un.

En ce qui touche le projet de contournement, les dirigeants municipaux visent l'augmentation de l'activité commerciale dans le noyau urbain. N'oublions pas que L'Annonciation est le principal centre de commerce, au sud de la ville de Mont-Laurier, officiellement reconnu par la MRC d'Antoine-Labelle et, que nous sommes situés à plus de trente kilomètres de cette ville, nous permettant ainsi de desservir un territoire d'environ huit mille habitants.

C'est à L'Annonciation qu'on retrouve le plus de types de services et de commerces dans la Vallée de la Rouge. Une gamme de services hospitaliers assez étendus, un CLSC, une résidence pour personnes âgées, un H.L.M., une pharmacie, une école primaire et secondaire, un centre d'éducation aux adultes, une banque, une caisse populaire, une garderie publique et beaucoup d'autres services. Nous possédons aussi un éventail de commerces assez larges et la

plupart de ces commerces, lorsqu'ils sont présents dans les municipalités environnantes, n'offrent pas l'éventail des produits que nous offrons grâce à l'envergure de nos commerces.

Afin d'augmenter l'activité commerciale au centre ville, nous planifions actuellement un réaménagement total de la rue principale et ses abords entre la rue Landry et la rue du Pont. Ce réaménagement comprendrait la relocalisation des lignes électriques situées du côté est de la rue, la reconstruction de trottoirs plus larges, l'aménagement d'îlots de verdure, l'installation d'un nouvel éclairage décoratif sur les deux côtés de la rue, le réaligement de la rue et la réfection du pavage. Le ministère des Transports du Québec prévoit refaire les accès des rues Landry et des Cyprès afin qu'ils soient plus sécuritaires. Ces travaux devraient être faits au moins trois ans avant la mise en service de la voie de contournement afin que les automobilistes traversant la municipalité constatent la qualité du milieu et des services offerts.

De plus, nous profiterons de l'occasion pour refaire les infrastructures souterraines comme l'aqueduc et les égouts dans ce secteur. Nous avons aussi mis en place, depuis plusieurs années, un programme de subvention permettant aux commerçants d'embellir leur façade selon le thème villageois choisi en collaboration avec les commerçants.

D'autres infrastructures comme du stationnement sont aussi en cours d'élaboration. Des attrait thématiques font aussi leur chemin. Le festival d'été organisé par la Société de Développement Commercial et les présentations de « l'allumeur de réverbères », tiré de l'œuvre de St-Exupéry, attirent de plus en plus de gens.

Nous croyons que ces travaux et d'autres programmes permettront aux villégiateurs de notre vallée de venir magasiner au centre ville dans un atmosphère des plus agréables, qui donnera le goût d'y revenir. Les piétons pourront traverser la rue Principale sans courir, avec moins d'attente et plus de sécurité puisque actuellement, les automobilistes ne s'arrêtent pas toujours pour les laisser traverser. Les diverses clientèles pourront plus facilement se stationner, descendre de leur auto ou repartir sans risque et sans stress. Les gens pourront profiter des terrasses sans bruit ou autre type de pollution visuelle ou atmosphérique. Les touristes, villégiateurs et toute notre population locale pourra bénéficier de ces avantages. Les automobilistes en transit auront peut-être le goût de s'arrêter, étant moins exaspérés qu'ils ne l'ont démontré jusqu'à présent par une circulation déficiente.

De plus, la municipalité prévoit, lors de la construction du contournement, faire un accès au centre du village via la montée Marois. Cet accès lierait le nouveau

contournement à la rue Labelle et n'affecterait en rien la montée Marois actuelle et ses abords. Cet accès permettrait aux automobilistes de se rendre rapidement au centre du village ou servirait tout simplement de seconde chance d'accéder, à ceux qui auraient raté la première entrée au nord ou au sud.

Nous demanderons aussi au ministère des Transports de relocaliser le bureau d'information touristique actuellement situé au centre du village. L'importance de ce bureau est vital pour le tourisme dans notre vallée et il est primordial qu'il soit accessible aux touristes circulant sur la 117. Il devra être notre porte d'entrée. Nous demanderons que ce bureau soit relocalisé à l'entrée sud du village, du côté est.

Afin de réaliser tous ces travaux, la municipalité a placé différentes demandes de subventions et d'aide de toute nature. Un montant de plus de quatre cent mille dollars a déjà été promis par les gouvernements du Québec et du Canada pour les travaux de rénovation des systèmes d'aqueduc et d'égouts. Un protocole d'entente est actuellement en négociation avec le ministère des Transports du Québec pour la réalisation des travaux mentionnés plus haut et nous estimons que la contribution de ce ministère avoisinera le million et demi de dollars.

Nous sommes toutefois conscients que différents types de commerces composent le tissu commercial de notre municipalité. Tout comme le ministère des Transports du Québec, nous reconnaissons que certains commerces seront plus affectés que d'autres par ce contournement. À ce chapitre, nous comptons collaborer à mettre en place une structure d'intervention en collaboration avec les organismes de tous les paliers de gouvernement ou sociaux communautaires de nature commerciale qui pourront apporter une aide pour maintenir ou augmenter le niveau d'activités de ces entreprises. Ainsi, on étudie la formation d'un Comité sur lequel siègerait des représentants de la Société de Développement Commercial, la municipalité, la Société d'Aide au Développement des Communautés et le Centre Local de Développement et s'il y a lieu, le ministère des Transports, afin de voir dans quelles mesures ces organismes pourraient apporter leur aide aux commerces les plus touchés.

Nous estimons qu'environ 10 % des commerces pourraient être affectés négativement à différents degrés, suite au contournement. Il y a principalement les stations-service d'essence, les commerces de restauration rapide et certains commerces plus spécialisés dont la visibilité pourrait décroître à long terme. L'incidence sur ces commerces est vraiment difficile à calculer parce que nous savons que les voyageurs en transit hésitent à s'arrêter de peur de perdre leur place dans les files d'attente lors des périodes de pointe. Il est aussi difficile de calculer le nombre de villégiateurs des environs qui reviendront magasiner au centre ville

suite aux rénovations et, fréquenteraient par la même occasion ces commerces autrement plus liés aux voyageurs.

La Municipalité de Marchand a accepté d'accompagner les commerçants de L'Annonciation dans cette démarche en interdisant que de nouveaux commerces aillent s'implanter aux extrémités du contournement. Le ministère des Transports, tout comme la Municipalité de L'Annonciation, a pris les mesures nécessaires afin que le noyau urbain ne se déplace pas aux abords de la nouvelle route 117. Le ministère des Transports interdira tout accès commercial au contournement.

La création d'emplois devrait aussi favoriser le développement commercial local. C'est dans cette optique que la municipalité, de concert avec les autres municipalités participantes, a créé la Corporation de Développement Économique de la Rouge (CDER). Les objectifs du CDER sont, entre autre, la création d'emplois durables et de combler le capital de risque des entreprises en démarrage ou en expansion. La CDER s'est aussi dotée d'un parc industriel et au moment d'écrire ces lignes, deux promoteurs/investisseurs étudient la possibilité de s'implanter dans ce parc.

Pour conclure, nous sommes d'avis qu'un jour ou l'autre, le ministère des Transports du Québec devra trouver une réponse à l'engorgement de la circulation qui se produit à L'Annonciation. Il ne faut pas oublier que la 117 dessert non seulement la grande région de Mont-Laurier, mais aussi toute la région de l'Abitibi. Les membres du Conseil municipal croient que nous devons être proactifs dans ce dossier afin de participer à l'organisation de cette déviation et trouver, en collaboration avec le ministère des Transports et les autres intervenants dans ce dossier, une solution laissant un bilan positif après avoir calculé les effets favorables et les effets défavorables de ce contournement. La municipalité entend interpeller tous les paliers et tous les services gouvernementaux dans ce projet afin d'obtenir tout le support nécessaire à la réfection de son noyau urbain.

Pour toutes ces raisons, la municipalité réitère sa position décrite dans sa résolution numéro 326 du 7 octobre 2002 à l'effet d'approuver le plan de contournement conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec, lequel protocole indiquerait formellement que ce ministère injectera, au moins trois ans avant le début des travaux, des sommes substantielles permettant, à tout le moins, le maintien du niveau économique de notre municipalité.

Le Conseil municipal du Village de L'Annonciation

Personnes ressources :

- Mme Lise Bélanger, mairesse suppléante
- Les membres du Conseil municipal
- Mme Lise Cadieux, secrétaire-trésorière et directrice générale
- M. Alain Deslauriers, secrétaire-trésorier adjoint
- M. André Boileau, responsable de l'urbanisme
- M. Laurent Bourgie, Société de développement commercial de L'Annonciation
- Mme Manon Landry, Centre local de développement de la M.R.C.A.-L.

Rédaction :

- Alain Deslauriers, b.a.
Responsable du dossier au niveau municipal

**TOTAL DES PERMIS, EN NOMBRE, DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET COMPLEMENTAIRES (NEUVES, RENOVEES ET AGRANDIES)
DANS LA M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE - JANVIER À DÉCEMBRE 2001**

Nombre de permis	Commerce de détail & service (C-1)	Restauration (C-2)	Hôtellerie (C-3)	Loisirs, récréation (C-4)	Commerce de gros (C-5)	Industrie (I-1)	Extraction (I-2)	Agriculture (I-3)	Forêtierie (I-4)	Public, gouvernemental (P-1)	Unifamiliale isolée (R-1)	Unifamiliale jumelée (R-2)	Unifamiliale contigue (R-3)	Duplex triplex (R-4)	Multifamiliale 4 log. et + (R-5)	Maison mobile (R-6)	Résidence secondaire (R-7)	Habitation communautaire (R-8)	TOTAL
VALLEE DE LA ROUGE																			
MACAZA	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	54	0	0	0	0	0	52	0	109
C SAGUAY	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	20	0	35
INNONCIATION	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	22	0	0	3	1	1	0	0	37
ASCENSION	1	0	0	0	0	0	1	0	2	0	60	0	0	0	0	0	94	0	158
URCHAND	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	52	0	0	1	0	1	29	0	85
MININGUE	5	0	2	1	2	1	0	7	1	0	121	0	0	0	1	1	129	2	273
E-VÉRONIQUE	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	65	0	0	1	0	0	22	0	91
CTEUR DE LA ROUGE	20	1	5	1	2	1	1	7	4	2	386	0	0	5	2	3	346	2	788